

L'ajournement

Dans son mémoire présenté au gouvernement, l'association demandait de réduire les importations de sorte qu'en 1975, soit cette année, les fabricants canadiens puissent fournir 75 p. 100 du marché de la chaussure. Or, on s'aperçoit aujourd'hui que cet objectif est loin d'avoir été atteint. Bien au contraire, les commandes de chaussures auprès des manufacturiers du Québec et du Canada sont tombées de 38 p. 100 au début de cette année par rapport à l'an dernier. D'ailleurs, à ce sujet, M. Jean-Guy Maheu, vice-président de l'association, a déclaré ce qui suit:

Si cette tendance se maintenait jusqu'à la fin de l'année, 35 usines devraient fermer leurs portes.

Plus de 10 p. 100 de la main-d'œuvre ont été mis à pied depuis le début de l'année et plusieurs mises à pied temporaires ont eu lieu. Je pense, monsieur le président, que ces seules données sont suffisantes pour donner l'alarme afin que l'on se penche immédiatement sur ce problème et ainsi éviter que la situation ne devienne catastrophique et irrémédiable. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a tenté en 1973 de corriger la situation en établissant ce qu'il a appelé «sa stratégie sectorielle pour les industries de la chaussure et de la tannerie».

A la lumière des expériences vécues depuis ce temps, on se rend cependant compte qu'à toutes fins pratiques cette stratégie sectorielle ne peut être efficace que si l'on établit un bon marché canadien pour notre production nationale. Il faudrait être aveugle pour ne pas constater qu'il faut d'abord garantir une viabilité à nos entreprises en leur assurant un bon pourcentage de notre marché local. Après cela, on pourra importer. Autrement, on risque tout simplement de tuer cette industrie, d'augmenter le chômage et d'accentuer cette triste situation où les Canadiens sont de moins en moins producteurs et de plus en plus consommateurs de produits étrangers.

Je trouve déplorable que de grandes chaînes de magasins, comme la compagnie Eaton, par exemple, depuis quelques mois semblent acheter directement des pays étrangers producteurs de chaussures plutôt que de commander auprès des importateurs, économisant ainsi encore de 30 à 35 p. 100. Ces chaînes ne devraient pas oublier qu'elles vivent à même les revenus des Canadiens et que ceux-ci, pour se procurer ce dont ils ont besoin, doivent travailler, et ce n'est pas en détruisant nos industries en achetant ailleurs que l'on atteindra cet objectif.

Il est loin d'être prouvé que les chaussures importées soient préférées des Canadiens, tant pour le prix que pour la qualité ou la durabilité. Mais là n'est pas la question. La grande question qui se pose est de savoir si le gouvernement est prêt à laisser le Canada voir ses industries tomber, et à laisser le pays devenir consommateur de produits étrangers, ou si l'on relève immédiatement le défi en renflouant nos industries rentables et en redevenant un pays productif, en consommant d'abord notre production, et en nous fixant même des objectifs d'exportations par après dans les secteurs où cela est possible.

J'ai beaucoup apprécié le mémoire qu'a présenté il y a quelque temps l'Association des manufacturiers de chaussures du Canada devant le comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers. On y propose en particulier que le gouvernement réduise les importations à une proportion raisonnable, qu'il prenne des dispositions immédiates dans le domaine du maintien des tarifs douaniers, qu'il étende la juridiction de la Commission du textile et du vêtement au domaine de la chaussure et qu'il entame des négociations avec d'autres gouvernements afin d'en arriver à une entente internationale régissant le commerce des chaussures et incluant l'établissement d'un contingentement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui est alloué est maintenant écoulé.

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je désire d'abord féliciter l'honorable député de l'intérêt qu'il a manifesté au sujet de l'industrie de la chaussure. Qu'on me permette de le référer maintenant à la déclaration qu'a faite le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Jamieson), le 20 novembre dernier, au sujet de la stratégie sectorielle des industries de la tannerie et de la chaussure, et dont rapport d'une étude a été déposé à la Chambre le 21 décembre 1973. Pour faire suite à sa question, je désire informer l'honorable député que la mise en œuvre de cette stratégie qui comporte plusieurs éléments et mesures qui sont étroitement liés progressent à un rythme satisfaisant. L'honorable député a dit qu'il s'agissait là d'un problème qui n'était pas nouveau, mais j'aimerais saisir l'occasion qu'il me donne pour expliquer les solutions qui sont maintenant nouvelles pour aborder ce problème. Ces mesures que j'ai mentionnées auront un effet sur le commerce international et permettront d'assurer la protection de l'industrie de la chaussure au Canada. Par exemple, au titre des activités de la politique commerciale que comporte cette stratégie, le gouvernement a pris diverses mesures pour aider les fabricants canadiens, dont voici quelques exemples: la chaussure de cuir a été exemptée du régime de préférence générale; deuxièmement, à quatre reprises, le ministère du Revenu national a constaté que certaines chaussures de certains pays étaient sous-évaluées et que, conséquemment, cela influençait justement les prix sur le marché canadien, et depuis des correctifs ont été apportés à ce sujet; troisièmement, à trois reprises, des fabricants ont bénéficié de réductions tarifaires sur des matériaux non disponibles au Canada. A l'heure actuelle, plusieurs autres cas sont à l'étude.

En terminant, monsieur le président, je désire signaler, qu'au départ cette stratégie sectorielle s'appliquait seulement aux industries de la chaussure de cuir et de la tannerie, et que le ministre de l'Industrie et du Commerce étudie présentement la possibilité d'en étendre les avantages au sous-secteur de la chaussure de caoutchouc. Cette démarche suit la suspension, le 28 août dernier, du tarif de préférence générale sur la chaussure de caoutchouc, et le rétablissement du tarif de 20 p. 100 de la nation la plus favorisée.

Comme l'a déclaré le ministre de l'Industrie et du Commerce le 20 novembre dernier, le gouvernement va continuer à examiner, et ceci d'une façon périodique, l'état de santé de l'industrie de la chaussure et à déterminer s'il y a lieu de prendre d'autres mesures à l'avenir.

Je félicite donc l'honorable député de l'intérêt qu'il a manifesté relativement à cette industrie importante. Et comme d'autres députés l'ont également mentionné lors du caucus du parti libéral, il faudrait continuer à réviser régulièrement la situation de l'industrie de la chaussure au Canada.

[Traduction]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ RELATIVES AUX PRISONNIERS DE GUERRE ET AUX PENSIONS DES VEUVES—LES PERSPECTIVES QUANT À LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE PRÉVOYANT LEUR MISE EN ŒUVRE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, le 20 novembre, comme il est